



## Faux et usage de faux

Par **MA40**, le **31/01/2020** à **14:43**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande dans une foire ,pour acheter des panneaux photovoltaïques, le vendeur nous a manipulé en nous disant qu'un expert mandaté par l'état viendrait chez nous pour la faisabilité de notre projet, en fait le lendemain est arrivé le soi disant expert qui nous a fait signé à notre insu un prêt pour financer le projet en disant que cela était pour l'étude d'un prêt ,il a ensuite photographié toutes nos pièces d'identité, notre avis d'impôt et nos bulletins de salaires, bref,il ne nous a donné aucuns papiers ce jour là, donc impossible de savoir ce que l'on avait signé.Quelque six mois plus tard la société m'écrit pour me demander les papiers que le soi disant expert avait pris en photo.il n'a pas pu leur remettre les photos étant donné qu'elles étaient toutes noires.Je demande alors à la société les documents que nous avons signé initialement, et là je m'aperçois que c'était un crédit, donc si les papiers d'identité et les autres documents avaient été valide depuis le début , on aurait eu un crédit signé sans recours de pouvoir le résilier puisque pas de double , ni de bordereau de rétractation.De plus ce jour là on ne nous a pas fait signé de délégation de signature pour la demande de pose de panneaux sur le toit .et quand je suis allé à la mairie pour avoir et voir cette demande de pose ,je m'aperçois que la délégation de signature a été entièrement créée et signé avec le nom de mon mari, mais ce n'est pas son écriture , de plus c'est moi la propriétaire de la maison et non lui, donc il ne pouvait pas faire cette demande.Merci de me dire ce que vous en pensez et quel recours puis je avoir sachant qu'ils détiennent en plus une caution de 2800 euros.Je vous remercie pour la lumière que vous voudrez bien m'apporter, cordialement MJD